

6/1/2009

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE-À-PIKE-RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River tenue en la salle de l'hôtel de ville le lundi premier juin deux mille neuf à vingt heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présentes Mmes et MM les conseillers Serge Tougas, Martin Bellefroid, Angèle Breton et Nadyne Noël formant quorum sous la présidence du maire Mme Pierette Alarie. Le conseiller Ernest W. Gasser est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Sonia Côté est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 20H18

2009-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Angèle Breton,
et résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour soit adopté en laissant «Affaires nouvelles» ouvert et en y ajoutant une facture dans la liste des comptes à payer soit J.A. Beaudoin Construction au montant de 1 156.69\$, dépôt d'une lettre de démission d'un membre du conseil ainsi qu'une lettre de Mylène Brodeur.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions: M.Sylvain Arès, directeur adjoint à la SQ Brome Missisquoi se présente et nous donne un aperçu du service de la Sûreté du Québec et écoute nos demandes sur le territoire de la Municipalité. Il y a intervention du public sur différents problématiques à Pike River. M.Arès va faire suivre nos demandes à notre parrain attitré, M.André Charland.

Intervention de M. Arès (20h20 à 20h40)

Période de questions du public (80h40 à 21h00)

2009-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Angèle Breton,
et résolu à l'unanimité

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit adopté et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire lecture car chacun des membres du Conseil a reçu copie dudit procès-verbal.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Aucun commentaire

ADMINISTRATION

2009-097

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

RÈGL.# 05-0609

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Pierre de Véronne est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 4 mai 2009 par la conseillère Nadyne Noël;

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Serge Tougas,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace et abroge le règlement 03-0208.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2009 et les exercices suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire pour 2009 est fixée à 5 400\$ laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 700\$; et à chaque conseiller, la rémunération de base est fixée à 1 800\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 900\$.

ARTICLE 5

Lorsque le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente(30) jours, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période; durant cette période d'absence du maire, le maire recevra comme compensation, la rémunération prévu au conseiller.

ARTICLE 6

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement sont indexées d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

2009-098

**DEMANDE DE M.GÉRARD BOISJOLI - FIN D'ENTENTE
POINT D'EAU**

ATTENDU QU'une demande écrite de la part de M.Gérard Boisjoli de mettre un terme à l'enten concernant le point d'eau sur leur propriété;

ATTENDU QUE cette entente peut être annulée par un avis à cet effet;

Il est proposé par Martin Bellefroid,
appuyé par Nadyne Noël,
et résolu à l'unanimité

De mettre un terme à l'entente concernant le point d'eau au 1035 chemin Molleur sur la propriété de M.Gérard Boisjoli et ceci au 1er juin 2009 par un avis écrit à cet effet, tel que reçu le 9 avril 2009.

ADOPTÉE

2009-099

**NOUVELLE ENTENTE - POINT D'EAU 1281 CHEMIN MOLLEUR -
CAMPING PIKE RIVER MANON MARTEL**

ATTENDU QU'une demande faite à Mme Manon Martel pour avoir accès à la rivière aux brochets concernant un point d'eau;

ATTENDU QUE Mme Manon Martel accepte notre entente et nous autorise à avoir accès à la descente de bateau vers la rivière pour approvisionner le service des incendies;

Il est proposé par Martin Bellefroid,
appuyé par Nadyne Noël,
et résolu à l'unanimité

Des faire entente avec Mme Manon Martel concernant le point d'eau au 1281 chemin Molleur.

Que tous dommages occasionnés par les pompiers ou le service de déneigement seront sur la responsabilité de la Municipalité ou de l'entrepreneur en déneigement.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICE: BPR - TRAVAUX EN VOIRIE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

NOMINATION SUR LE COMITÉ EN ROUTE VERS LA 35

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

VOIRIE

Épandage d'abat poussière sou peu

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

DOSSIER PELLETIER NORTHWOOD

Recommandation du CCU

Sonia Côté, directrice générale fait la lecture de la recommandation du CCU concernant la demande de M.Robert Pelletier.

CONSIDÉRANT QU'il y a 12 ans passés, le comité consultatif d'urbanisme avait recommandé son usage à 5000 mc en zone agricole pour son activité, le comité consultatif maintient sa décision à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le changement actuel serait d'augmenter la superficie de 15 373.6 mc et que ceci apporterait un changement de zonage dans la zone agricole à une zone commerciale (CI-30);

Il est proposé par Jean Asnong,
appuyé par Réal Gagnon,
et résolu à l'unanimité

Que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal qu'aucun changement de zonage doit être apporté, mais le comité consens à accepter l'agrandissement à 15 373.6 mc mais à usage agricole seulement.

Selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme dans la demande de M.Robert Pelletier, le conseil municipal statue ce qui suit:

2009-100

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande qu'aucun changement de zonage soit apporté à la demande de M.Robert Pelletier. Que son usage est agricole et doit le restait car même demande avait été demandé il y a plus de 12 ans au CCU.

CONSIDÉRANT QUE que le Comité Consultatif d'Urbanisme autorise l'agrandissement de l'affectation au sol à 15 373.6 mc en zone agricole tel que présentement.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Serge Tougas,
appuyé par Martin Bellefroid,
et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal est d'accord avec la recommandation du CCU, que la demande de M.Robert Pelletier soit acceptée pour l'affectation au sol à 15 373.6 mc en zone agricole de son entreprise et aucun changement de zonage soit autorisée.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

2009-101

Dépôt 12 rapports de visite de prévention résidentielle + Honoraires

ATTENDU QUE selon la résolution 2009-069, les visites de prévention dans les résidences sur le territoire de la municipalité par les pompiers volontaires du Service des Incendies de Philipsburg-St-Armand-Pike River devront être rémunérées au tarif que le pompier reçoit lors des interventions en incendies;

ATTENDU la réception de 12 rapport émis par M.Grant Symington pour un cumulatif de 18 hres;

ATTENDU QUE le tarif à l'heure de M.Grant Symington est de 20\$;

2009-101

Il est proposé par Martin Bellefroid,
appuyé par Serge Tougas,
et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le paiement à M.Grant Symington au montant de 360\$ pour la visite de prévention dans les résidences conformément à la résolution 2009-69 ceci pour les numéro de rapport 0001 à 00012.

ADOPTÉE

Je, Sonia Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

LOISIRS ET CULTURE

Rien à signaler

HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0609

2009-102

RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE À PIKE RIVER

TEXTE INTÉGRAL DANS LE LIVRE DES RÉGLEMENTS

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2009-103

BOURSE ÉTUDE - ECOLE MASSEY VANIER

Il est proposé par Nadyne Noël,
appuyé par Angèle Breton,
et résolu à l'unanimité

Que le conseil verse un montant de 100\$ au Comité des bourses d'études de Massey-Vanier, Élève méritant: Ophélie Gasser.

ADOPTÉE

Je, Sonia Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

BÂTIMENT

2009-104

OFFRE DE SERVICE - PASCALE MASSÉ - PLAN ENTRÉE HÔTEL DE

Il est proposé par Martin Bellefroid,
appuyé par Angèle Breton,
et résolu à l'unanimité

De mandater Mme Pascale Massé à dessiner un plan pour l'aménagement de l'entrée à l'Hôtel de ville (porte, galerie avec rampe d'accès pour personne en fauteuil roulant, lumière extérieure) et ceci pour un prix forfaitaire de 350\$.

ADOPTÉE

Je, Sonia Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

CORRESPONDANCES

Mme Sonia Côté, directrice générale fait la lecture de la lettre de Mme Mylène Brodeur. Remerciement pour notre appui financier

CORRESPONDANCES (suite)

Une liste est déposée à titre informatif pour le conseil et l'assistance.

S.I.T.E.

Rien à signaler

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS

Le rapport de M.Clément Duquette du mois de mai 2009 est remis à chacun des membres du conseil et ceci pour dépôt seulement.

APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MAI 2009

Alarie, Pierrette	538.91 \$
Bellefroid, Martin	215.58 \$
Breton, Angèle	215.58 \$
Gasser, Ernest W.	215.58 \$
Noël, Nadyne	215.58 \$
Tougas, Serge	215.58 \$
CARRA	291.16 \$
Sonia Côté (4 semaines)	2,247.24 \$
Hydro-Québec- Luminaires (avril 2009)	385.49 \$
Hydro-Québec- Hôtel de ville (5-03 au 7-05-09)	264.51 \$
Revenu Canada- DAS avril 2009	551.58 \$
Revenu Québec - DAS avril 2009	1,144.32 \$
Bell Canda (téléphone hôtel de ville (10-5 au 9-6-09)	266.33 \$
Bell Canda (téléphone bibliothèque (10-05 au 9-6-09)	49.82 \$
Les Pétroles Dupont inc. (avril 2009)	195.48 \$
Desjardins Sécurité financière (Avril - mai) RSS	378.10 \$

TOTAL

7,390.84 \$

2009-105

Il est proposé par Nadyne Noël,
Appuyé par Angèle Breton,
Et résolu unanimement:

Que les dépenses incompressibles du mois de mai 2009 soient approuvées.

ADOPTÉE

Je, Sonia Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

APPROBATION DES COMPTES DUS AU MOIS DE MAI 2009

Employés municipaux	1,103.55 \$
GESTIM - mai 2009	1,735.23 \$
AXION - internet juin 2009	69.70 \$
Les Constructions Bricon - avril	45.16 \$
Les Editions FD (feuilles de règlement)	208.82 \$
Atelier L.Bourgea et Fils (pièces et réparer panneau)	177.13 \$
Garage Paul Messier (enlever poteau estrade)	51.93 \$
L'Homme & Fils (63 sacs asphalte froide)	632.67 \$
L'Homme & Fils (63 sacs asphalte froide)	627.25 \$
Sonia Côté (déplacement)	65.84 \$
NOPAC (ordures - mai 2009)	2,134.47 \$
NOPAC (recyclage- mai 2009)	1,078.89 \$
Papeterie Coupal (correcteurs, étiquettes)	27.21 \$
Régie intermunicipale - enfouissement avril 2009	1,045.11 \$

SOTAR (9 au 30-04-09) Dossier Northwood	406.35 \$
Transport Hanigan (déneigement rue DuBois)	193.02 \$
JA Beaudoin Construction (niveler chemins)	1,156.64 \$

TOTAL

10,758.97 \$

2009-106

Il est proposé par Martin Bellefroid,
Appuyé par Angèle Breton,
Et résolu unanimement:

Que les dépenses du mois de mai 2009 soient adoptées et payées.

ADOPTÉE

Je, Sonia Côté, directrice générale/secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AFFAIRES NOUVELLES

Dépôt de la lettre de démission d'un membre du conseil

Le conseiller M. Ernest W Gasser a déposé une lettre de démission de son poste de conseiller municipal à la Municipalité à Mme Sonia Côté, directrice générale aujourd'hui le 1er juin 2009 à 15h50 heure de bureau municipal.

Le conseil municipal refuse le dépôt de cette lettre de démission du conseiller M. Gasser dans l'intention de le rencontrer.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions: 21h00

Fin de la période de questions: 21h40

LEVÉE DE LA SÉANCE

2009-107

Il est proposé par Nadyne Noël,
Et résolu unanimement:

Que la séance soit levée à 21H40.

ADOPTÉE

Sonia Côté, secrétaire-trésorière

Pierrette Alarie, maire